



République et canton de Genève

Commune de Cartigny



Dans sa séance du 19 avril 2021, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à la délégation de compétence pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.

Le Conseil municipal décide par 7 oui, 0 non et 4 abstentions sur 12 CM présents

1. De déléguer au maire la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. De charger le maire d'informer le conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020 – 2025.

Dernier jour du délai référendaire : 7 juin 2021

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 27 avril 2021

La présidente

Stéphanie Gisler